


Département d'Indre-et-Loire Arrondissement de TOURS Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE	REGISTRE DES DELIBERATIONS
	l'An deux mille onze, le vingt-sept mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mai 2011, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérard BOUGRIER, Maire.
Séance du 27 mai 2011 Convocation du 23 mai 2011	Etai^{ent} présents : M. BOUGRIER, Mme DUBOIS-SCHATTEMAN, MM. ECHOUARD, PAGE, Mme BOIS, M. HOULARD, Mme DELACOTE, MM. MELIN, COLLAS, MAGNIOT, Mmes DEHON, ARCHAMBAULT, CZUBOWSKI, M. PINGAULT, Mmes JARRY, NOURRY.
Nombre de Conseillers : En exercice : 18 Présents : 16 Pouvoirs : 02 Absent(s) : 00	Représenté(s) par pouvoir : M. POITOU qui a donné pouvoir à Mme DUBOIS-SCHATTEMAN Mme COTTIN qui a donné pouvoir à Mme CZUBOWSKI Absents : Néant Secrétaire de séance : Monsieur MAGNIOT.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 avril 2011

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur ECHOUARD, Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Travaux, demande que les questions 2 et 3 soient interverties ; en effet, l'opération d'aménagement du site des Glycines doit être envisagée dans son ensemble, car un ou plusieurs emprunts devront être contractés. Il lui semble donc logique de présenter dans un premier temps, l'opération « Cœur de Village » et ensuite l'autorisation de demander des subventions pour le bâtiment culturel.
Le Conseil Municipal donne son accord.

Examen des possibilités financières de la Commune en 2015

Monsieur MAGNIOT commence par expliquer l'estimation de l'architecte pour le projet de bâtiment culturel. Compte tenu d'une surface utile de 638 m², le prix de revient du bâtiment seul s'élèverait à 750 000 € HT. A cette somme, il convient d'ajouter les honoraires du maître d'œuvre, la mission S.P.S. et celle du contrôle bâtiment ; ce qui conduit à un prix total estimé de 810 535,36 € HT.
Les subventions connues à ce jour (pour la bibliothèque) s'élèveraient à 79 948,26 € pour la D.R.A.C. et à 68 527,08 € pour le Département ; il convient d'y ajouter le fonds de concours de la C.C.V.I. d'un montant de 60 000 €.
Cette opération nécessiterait donc, pour l'instant, un financement communal de 602 060,02 €.

Eu égard, aux financements prévisionnels de l'opération « Cœur de Village », l'ensemble de l'aménagement du site des Glycines nécessiterait la réalisation d'un emprunt de l'ordre de 900 000 €. Cependant, il est à noter qu'une enveloppe de 30 000 € a déjà été provisionnée au Budget Primitif 2011, en autofinancement, pour les honoraires du maître d'œuvre. Une somme équivalente pourrait être inscrite au budget de l'exercice 2012. En conséquence, 60 000 € auront déjà été budgétés.
Monsieur MAGNIOT fait observer qu'il ne s'agit que d'estimations.

Compte tenu des délais impartis pour la réalisation de ces équipements, il est probable que la Commune devra supporter pleinement leur charge financière à compter du 1^{er} janvier 2015.
A cette date, la Commune pourra dégager une recette supplémentaire d'environ 65 000 à 70 000 €. En effet, nous attendons pour cette date l'encaissement d'environ 60 taxes d'habitation et de Foncier Bâti supplémentaires.
En outre, nous percevons déjà les loyers de nos logements locatifs sociaux.

Aux conditions financières actuelles, un emprunt de 900 000 € réalisé sur une période de 20 ans au taux de 4,50 % entraînerait une annuité de remboursement de l'ordre de 68 000 €, compatible avec les rentrées supplémentaires. En outre, en 2015, les annuités des emprunts déjà souscrits diminueront de 26 000 €. Monsieur MAGNIOT conclut son intervention en précisant que son étude a été menée sans recours à une augmentation de la part communale des impôts.

Une discussion s'engage, au cours de laquelle, plusieurs membres du Conseil Municipal regrettent que ces données financières ne leur aient pas été données lors de la Commission Générale du lundi 16 mai 2011. Il est fait observer que l'architecte n'a fourni son chiffrage définitif que la veille du Conseil Municipal. Par ailleurs, certains trouvent le coût du bâtiment culturel et sa superficie surdimensionnés par rapport aux besoins de la Commune. Le Maire précise qu'en leur temps, le gymnase et le groupe scolaire avaient également été jugés trop grands ; aujourd'hui ceux-ci semblent tout-à-fait normaux, voire exigus pour le gymnase.

Pour répondre aux observations relatives à l'augmentation de la surface et au coût de la bibliothèque, par rapport à l'étude menée par BEA UA, Madame DUBOIS-SCHATTEMAN tient à préciser que la superficie actuelle de la bibliothèque tient compte des normes imposées par la D.R.A.C. et le Conseil Général pour l'attribution des subventions, d'où le surcoût. Elle rappelle par ailleurs, que le local actuellement en service est totalement inadapté. La commission ad hoc s'est réunie depuis la Commission Générale pour poursuivre son étude et la concertation.

Monsieur ECHOUARD fait observer qu'en matière d'estimation, l'on retient le montant le plus élevé ; 1 200 €/m² en l'espèce.

Madame CZUBOWSKI constate, que contrairement à ce qu'elle avait demandé lors de la Commission Générale du 16 mai 2011, aucune étude comparative n'a été effectuée entre l'aménagement tel qu'il est présenté aujourd'hui et la réhabilitation de la maison des Glycines en bâtiment culturel.

Les membres du Bureau Municipal précisent que le bâtiment des Glycines, même réhabilité, n'a pas la superficie requise pour accueillir une bibliothèque et les salles destinées aux associations.

Dans ces conditions, elle pense que la Place la Liberté aurait pu accueillir l'équipement. Un bâtiment de surface moindre, sans subvention, aurait pu être envisagé ailleurs qu'aux Glycines.

Le Maire fait remarquer qu'un bâtiment subventionné, d'une taille nettement supérieure, ne revient pratiquement pas plus cher qu'un équipement plus petit non subventionné. Par ailleurs, il convient d'éviter la dissémination des bâtiments qui engendrent des déplacements du personnel et donc des pertes de temps, et des coûts supplémentaires.

Madame DUBOIS-SCHATTEMAN rappelle que différentes réunions ont eu lieu sur le projet de pôle culturel, puis elle développe l'utilité d'une bibliothèque de 155 m², qui pourrait répondre à bien d'autres activités en lien avec la bibliothèque, des expositions par exemple. Elle pense qu'il faut se donner les moyens d'avoir une politique culturelle digne de ce nom.

Monsieur ECHOUARD tient à souligner que cet équipement culturel consacre environ 300 m² à l'école de musique, à la chorale et à l'école de dessin, sans oublier un espace réunion pour l'ensemble des associations.

S'agissant des logements sociaux, Monsieur BOUGRIER regrette qu'il faille en réaliser autant sur ce site, les études réalisées lors du précédent mandat n'ayant pu aboutir à leur construction dans le périmètre prévu pour la Zone d'Aménagement Concerté. Par ailleurs, il souhaiterait que les autres collectivités de la C.C.V.I. accomplissent le même effort.

En conclusion du débat, des Membres du Conseil Municipal ont reconnu la nécessité d'une bibliothèque, subventionnée ou non, accessible aux enfants de l'école, ainsi que celle de réaliser des logements locatifs sociaux, en observant que toutes les communes devraient y participer.

L'un d'entre-eux déclare cependant que le dossier est encore trop flou, mal préparé, et qu'il votera contre.

D'autres insistent sur le fait que les subventions de la D.R.A.C. seront probablement supprimées à compter de 2015, et qu'il convient de présenter rapidement notre dossier.

Par ailleurs, il est fait observer que la réalisation d'un pôle culturel sur les Glycines s'inscrit dans un schéma plus global visant à relier cet équipement à la salle des fêtes.

OPERATION « CŒUR DE VILLAGE » (LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX COMMUNAUX, VIABILISATION DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX DE VAL TOURAIN HABITAT, ACQUISITION DU GARAGE DE M. ET MME SCHALK) : APPROBATION DES PROJETS, DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT, DE LA REGION CENTRE, DU DEPARTEMENT ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L'INDRE

Monsieur ECHOUARD, Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux travaux rappelle :

Le 25 mars 2008, saisi d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour les parcelles cadastrées Section E n° 714 et 721 sises en centre-Bourg, le Conseil Municipal a décidé d'exercer son Droit de Prémption Urbain, afin de permettre à la Commune de développer un projet visant à implanter des logements sociaux, réaliser des équipements collectifs (locaux pour les associations et bibliothèque municipale), sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti en réhabilitant le site des Glycines. L'acte notarié a été signé le 30 juillet 2008.

Il a été ensuite décidé de mener une réflexion d'ensemble et de réaliser une étude urbaine sur « L'îlot des Glycines », avec pour objectif de mesurer la capacité du site et d'établir un schéma d'implantation assurant une cohérence d'ensemble des implantations bâties et des espaces publics de ce secteur.

Compte tenu des résultats de l'étude, du déficit en matière de logements sociaux, et des objectifs poursuivis par le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Val de l'Indre, il a été décidé, outre la réalisation d'un équipement culturel et associatif par la Commune, de construire des logements sociaux.

Dans cette perspective, par délibérations en date des 24 juin 2010 et 1^{er} Octobre 2010, le Conseil Municipal a autorisé la passation d'une convention de groupement de commandes avec VAL TOURAIN HABITAT en vue de la construction de 4 à 6 logements sociaux sous sa maîtrise d'ouvrage, leur viabilisation par la Commune, la réhabilitation de bâtiments communaux en logements sociaux et le stationnement sous maîtrise d'ouvrage communale.

Le Cabinet MAURICE & SCHWEIG, architectes, a été choisi comme maître d'œuvre.

Les programmes suivants sont présentés, au titre de l'opération « Cœur de Village » :

Réalisation par la Commune de 3 logements locatifs sociaux dans un immeuble lui appartenant, sis 28 avenue de la Vallée du Lys.

La Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE est depuis de nombreuses années, propriétaire d'un immeuble sis 28 avenue de la Vallée du Lys, en centre-bourg. Il s'agit d'une ancienne école, qui a servi de logement de fonction d'instituteur et de local de réunions.

Il est momentanément occupé par le Club du 3^{ème} Age et l'école de musique en attendant la construction d'un équipement culturel.

La Commune a la possibilité de le réhabiliter et d'y réaliser 3 logements locatifs sociaux (2 T2 au rez-de-chaussée et 1 T4 au premier étage) sous maîtrise d'ouvrage communale.

L'opération a été inscrite à la programmation de logement social 2011 du Conseil Général d'Indre-et-Loire, approuvée par la Commission Permanente du 18 Février 2011 (1 PLAI et 2 PLUS).

Monsieur ECHOUARD présente et commente les esquisses réalisées par le Maître d'œuvre, puis Monsieur MAGNIOT, Conseiller Municipal délégué au budget, le plan prévisionnel de financement.

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 01 voix contre :

APPROUVE le projet de réalisation de 3 logements locatifs sociaux dans l'immeuble des Glycines, sis 28 avenue de la Vallée du Lys ;

APPROUVE le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant	%
Coût total de l'opération	313 329,08	Total des recettes	313 329,08	
Honoraires de MO	19 975,50	<i>Subventions</i>	166 531,63	
Mission SPS	466,53	Etat (PLUS : 600 x 2 et PLAI : 10 000)	11 200,00	
Contrôle bâtiment	3 387,05	Région	125 331,63	40
Travaux	289 500,00	Département (PLUS : 6 500 x 2 et PLAI : 9 500)	22 500,00	
01 - GROS ŒUVRE	115 000,00	C.C.V.I. (2 500 x 3)	7 500,00	
02 - RAVALEMENT FACADES	10 000,00	<i>Maître d'ouvrage</i>		
03 - CHARPENTE	5 000,00	Autofinancement		
04 - COUVERTURE	23 000,00	Emprunt	146 797,45	
05 - MENUISERIES	35 000,00			
06 - PLATRERIE	25 000,00			
07 - PLOMBERIE SANITAIRE	9 000,00			
08 - CHAUFFAGE VMC	23 000,00			
09 - ELECTRICITE	15 000,00			
10 - PEINTURE	12 000,00			
11 - SOLS	16 000,00			
12 - TELEVISION	1 500,00			

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat, de la Région (politique des cœurs de village), du Département et de la Communauté de Communes pour mener à bien cette opération.

Viabilisation des logements locatifs sociaux de Val Touraine Habitat

La Commune va mettre une partie des parcelles cadastrées Section E n° 714, 715 ET 721, lui appartenant, à disposition de VAL TOURAINE HABITAT, par bail emphytéotique, pour qu'y soient réalisés 05 logements locatifs sociaux en centre-bourg (2 T3 et 3 T2).

L'opération a été inscrite à la programmation de logement social 2011 du Conseil Général d'Indre-et-Loire, approuvée par la Commission Permanente du 18 Février 2011 (1 PLAI et 4 PLUS).

La Commune aura à sa charge, les dépenses de viabilisation de ces logements.

Monsieur ECHOUARD présente programme des travaux à réaliser, puis Monsieur MAGNIOT, Conseiller Municipal délégué au budget, le plan prévisionnel de financement.

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de viabilisation des 05 logements locatifs sociaux qui seront réalisés par Val Touraine Habitat sur une partie des parcelles cadastrées Section E n° 714, 715 et 721 par mise à disposition des dites parcelles suivant bail emphytéotique à intervenir ;

APPROUVE le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant	%
Coût total de l'opération	224 514,49	Total des recettes	224 514,49	
Honoraires de MO	14 491,58	<i>Subventions</i>		
Mission SPS	337,91	Etat		
Contrôle bâtiment	0,00	Région	89 805,80	40
Travaux	209 685,00	Département		
01 - Installation de chantier	2 800,00	C.C.V.I.		
02 - Terrassement	6 485,00	<i>Maître d'ouvrage</i>		
03 - Voirie	43 400,00	Autofinancement		

04 - Aires piétonnes	22 000,00	Emprunt	134 708,69	
05 - Assainissement E.U.	18 600,00			
06 - Assainissement E.P.	58 600,00			
07 - Réseau A.E.P. - Incendie	8 200,00			
08 - Tranchées techniques	44 700,00			
09 - Espaces verts	4 900,00			

SOLLICITE une subvention auprès de la Région (politique des cœurs de village), pour mener à bien cette opération.

Acquisition de l'immeuble cadastré Section E n° 713, sis avenue de la Vallée du Lys

Dans le courant de l'année 2010, une opportunité d'acquisition foncière est intervenue : les propriétaires d'un immeuble jouxtant la propriété acquise en 2008 pour y construire des logements sociaux, ont pris contact avec la mairie, en vue d'acquérir la bande de terrain située entre le bâtiment des services techniques et leur mur, afin d'y réaliser un garage pour deux véhicules. En contrepartie, ils ont proposé de céder à la Commune, le bien attenant à la propriété acquise par la Commune en 2008.

Après négociations, et compte tenu de l'opportunité d'intégrer ce bâtiment à l'opération « Cœur de Village » (réalisation d'un logement locatif social supplémentaire en centre-bourg), le Conseil Municipal a accepté qu'il soit procédé à l'échange suivant :

Cession de l'immeuble appartenant à M. et Mme SCHALK, cadastré Section E n° 713 à la Commune, pour la somme de 11 000 € ;

Cession par la Commune à Monsieur et Mme SCHALK de la partie de parcelle cadastrée Section E n° 706 pour le prix principal de 3 000 €.

Monsieur MAGNIOT, Conseiller Municipal délégué au budget, présente le plan prévisionnel de financement de cette acquisition.

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet d'acquisition de l'immeuble cadastré Section E n° 713

APPROUVE le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES	Montant		RECETTES	Montant	%
Coût total de l'opération	11 675,00		Total des recettes	11 675,00	
Prix principal	11 000,00		<i>Subventions</i>		
Frais de Notaire	675,00		Etat		
			Région	4 670,00	40,00
			Département		
			C.C.V.I.		
			<i>Maître d'ouvrage</i>		
			Autofinancement	7 005,00	
			Emprunt		

SOLLICITE une subvention auprès de la Région (politique des cœurs de village), pour mener à bien cette opération.

**DEMANDES DE SUBVENTIONS
POUR LE PROJET DE REALISATION D'UN BATIMENT CULTUREL**

Madame DUBOIS-SCHATTEMAN, Adjoint délégué à la Vie Culturelle sollicite l'autorisation du Conseil Municipal, pour déposer les différentes demandes de subventions pour le projet d'équipement culturel. Elle fait observer que le dossier actuel n'est pas finalisé et qu'il pourra faire l'objet de modifications ultérieures.

Le Maire pense que l'on ne peut pas solliciter l'autorisation de demander des subventions, sans qu'auparavant, le projet ait été approuvé par le Conseil Municipal.

C'est la raison pour laquelle, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de bâtiment culturel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 01 abstention :

APPROUVE le projet de bâtiment culturel qui comprend :

Au rez-de-chaussée

Une bibliothèque,
Une salle pour le Club des Glycines
Des sanitaires,
Un local technique,
Un ascenseur ;

Au 1^{er} étage

Une salle de réunion pour les associations,
Une salle pour la pratique du dessin,
Une salle pour la pratique collective de la musique,
Trois salles privatives pour la pratique d'un instrument,
Des sanitaires,
Un local pour le ménage.

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer les différentes demandes de subventions.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL :
TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE
EN UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ;**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent peut bénéficier d'un avancement de grade. Il s'agit de d'un Adjoint Administratif de 1^{ère} classe, seul dans son grade, qui peut devenir Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe.

Le Maire précise ensuite que pour permettre cet avancement de grade, le Conseil Municipal doit avoir au préalable créé l'emploi correspondant.

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, après avoir entendu le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité, la transformation d'un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à temps complet (35/35^e) - créé par délibération du Conseil Municipal du 29/04/2005- en un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet (35/35^e) avec effet au 1^{er} juin 2011.

Dit qu'un arrêté du Maire réglera la situation particulière de ces agents.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice 2011.

**EXAMEN DE DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER
(PARCELLE CADASTREE SECTION E N° 1185, PARCELLE CADASTREE SECTION E N° 1202,
PARCELLE CADASTREE SECTION E N° 1697, 1701 ET 1703)**

Parcelle cadastrée Section E n° 1185

Immeuble à usage d'habitation, sis 2 rue des Vignes, cadastré Section E n° 1185 de 7a 74 ca.

Considérant que ce bien ne présente aucun intérêt pour la Commune, sur avis de la Commission,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

Parcelle cadastrée Section E n° 1202

Immeuble à usage d'habitation, sis au lieu-dit « Les Grands Clos », cadastré Section E n° 1202 de 624 m².

Considérant que ce bien ne présente aucun intérêt pour la Commune, sur avis de la Commission,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

Parcelle cadastrée Section E n° 1697, 1701 ET 1703

Immeuble à usage de terrain à bâtir, sis avenue de la Vallée du Lys, cadastré Section E n° 1697 (ex E n° 446, 447 et 901) de 424 m², Section E n° 1701 de 29 m², Section E n° 1703 de 47 m².

Considérant que ce bien ne présente aucun intérêt pour la Commune, sur avis de la Commission,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

**VOIRIE INVESTISSEMENT 2011 : COMPTE RENDU DU DEROULEMENT DE LA CONSULTATION
ET CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DES TRAVAUX**

Monsieur ECHOARD rend compte du déroulement de la consultation qui a été effectuée en vue de la réalisation des travaux de voirie Investissement 2011 (réfection des trottoirs du lotissement des Maltâches, réfection de voiries de la sortie du lieu-dit « la Baraudière » jusqu'au lieu-dit « Crochet », du carrefour du lieu-dit « Les Briants » au carrefour du lieu-dit « La Lande », réfection du plateau sportif et option « Plateforme pour skate Park ») :

Sur 07 entreprises consultées, 05 ont remis un pli.

Puis, Monsieur ECHOARD commente le tableau d'analyse des offres.

Il propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise VERNAT, dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 101 623,00 € HT, soit 121 541,11 € TTC.

Il fait observer que les crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2011, pour un montant de 136 100 € TTC et que l'offre de l'entreprise VERNAT est inférieure de 14 558,89 € TTC aux crédits inscrits. Les travaux pourront intervenir au mois de juillet pour la voirie et au mois de septembre pour le plateau sportif.

Il précise par ailleurs, qu'il ne demandera pas au Conseil de se prononcer sur l'option « plateforme skate-park », car le lieu d'implantation n'est pas encore déterminé.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'analyse des offres, après en avoir délibéré, sur proposition de l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Travaux, à l'unanimité :

- Attribue le marché de Voirie Investissement 2011 à l'entreprise VERNAT, pour un montant de 101 623,00 € HT, soit 121 541,11 € TTC.
- Autorise le Maire à signer le document à intervenir, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

RAPPORT DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Communauté de Communes du Val de l'Indre

Monsieur HOULARD, Vice-Président de la C.C.V.I., rend compte du dernier Conseil Communautaire. Figuraient à l'ordre du jour

- la modification des statuts du syndicat Sud Indre Développement,
- le versement d'un fonds d'intervention intercommunal pour la réalisation de logements sociaux à MONTS,
- la prise en charge du coût de fourniture et de pose de panneaux de signalisation de cours d'eau et de repère de crue,
- la passation d'une convention avec la C.A.F. Touraine afin de pouvoir bénéficier du « Fonds d'Aide aux Accueils de Loisirs (F.A.A.L.) »,
- l'adoption du tracé définitif de 2 boucles cyclotouristiques intitulées « Relief de l'Indre » et « Vallée de l'Echandon »,
- la modification du règlement interne du service de collecte des déchets ménagers

Puis, il fait savoir que le 8 juin prochain, une Commission Générale examinera le projet de schéma de Coopération Intercommunale.

Monsieur MELIN donne lecture de la correspondance, de Madame Marie-France BEAUFILS, Sénatrice, Maire de SAINT-PIERRE-DES-CORPS, aux élus, dans laquelle est exposée son opinion sur le projet de Schéma de Coopération Intercommunale : « ... *Ramener de 23 à 11 le nombre des intercommunalités dans notre département n'est que la porte ouverte pour réduire le nombre des communes. C'est ce qui se cache derrière cette proposition. L'avenir même de nos communes est en jeu, nous ne pouvons pas traiter cette question à la légère ...* ».

Puis, Il précise que le 19 mai dernier, le Comité de Pilotage du P.L.H. a validé le programme d'actions 2012-2017.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Vie Scolaire

Madame DUBOIS-SCHATTEMAN rend compte du Conseil d'Ecole maternelle, qui s'est déroulé ce jour. Elle précise que l'effectif prévisionnel pour la rentrée de Septembre 2011 est de 75 élèves. Ont également été abordées, les questions des sorties, des transports et des travaux. Elle informe qu'un exercice de mise en œuvre du Plan de Protection et de Mise en Sécurité, commun aux deux écoles a été réalisé.

Puis, elle annonce que suite au refus opposé par l'Evêché, la soirée chorale qui aurait dû avoir lieu ce soir à l'église, est reportée au jour de la fête des écoles, le 24 juin prochain.

Vie Associative, Culturelle et sportive

Madame DUBOIS-SCHATTEMAN fait savoir que l'Association Artannaise Jeunesse et Loisirs a élu son nouveau bureau ; Madame Marie-Pierre PLEURDEAU en est désormais la Présidente.

Différentes réunions sont échues ou à venir, concernant le devenir du plateau sportif et l'occupation des locaux municipaux.

25 mai : Point étape avec les jeunes initiateurs du projet de Skatepark et le Coordonnateur Jeunesse ;

31 mai : Rencontre avec les Directeurs d'écoles, l'A.A.J.L., l'accueil périscolaire et la cantine,

07 juin : Rencontre avec les associations concernées par le futur équipement culturel.

Enfin, l'Adjointe annonce qu'une subvention de 20 000 € a été octroyée par la Conseillère Générale du Canton sur le F.D.A.C.R. pour le Skatepark, et que pour ce qui concerne l'acquisition d'un défibrillateur, l'association de Basket a accepté de porter le projet. Une convention tri-partite sera passée entre l'association, la commune et le Département.

La réflexion sur le lieu d'implantation du Skatepark ayant repris, Monsieur MELIN informe qu'il s'est opposé à ce que cet équipement soit réalisé derrière le pôle jeunesse, en raison des nuisances qu'il pourrait occasionner. Il a proposé le site de la Fontaine aux Mères.

Madame DUBOIS-SCHATTEMAN précise que les utilisateurs seront consultés. Il ne faut toutefois pas perdre de vue le fait que l'emplacement devra pouvoir être pérennisé (visible, ouvert à tous).

Une proposition devra être faite au Conseil Municipal lors de sa séance du 1^{er} juillet prochain.

Urbanisme et Travaux

Monsieur ECHOARD informe que les travaux de Voirie Investissement 2010 (inscrits en Restes à Réaliser) viennent de se terminer.

La mise en sécurité de la Place des Tilleuls va pouvoir commencer ; le Département a donné son accord par voie d'arrêté.

Tourisme - Patrimoine

Monsieur PAGE informe que la Commission a validé la signalisation des lieux-dits et l'acquisition de mobilier urbain. Les premiers devis sont arrivés.

Puis, il rappelle qu'une exposition de photographies a lieu à ESVRES-SUR-INDRE, du 25 au 29 mai 2011 et qu'une douzaine de photographes amateurs d'ARTANNES y participent.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BOUGRIER communique les informations suivantes :

ELECTIONS SENATORIALES : Le 17 juin 2011 à 19 heures, le Conseil Municipal se réunira pour désigner ses délégués et suppléants.

INAUGURATION DU BUREAU DE POSTE : Le 17 juin 2011 à 17 heures 30, et sera suivie d'un vin d'honneur à la Salle des Fêtes.

VOYAGE DES ECOLIERS A ZEISKAM

Les enfants ont envoyé une jolie carte postale au Maire pour le remercier de l'aide apportée par le Conseil Municipal.

Madame DUBOIS-SCHATTEMAN donne lecture de la lettre de remerciements adressée par le Comité de Jumelage, concernant le soutien de la Commune pour le voyage des écoliers à ZEISKAM et au Parlement européen.

Le Maire salue le dévouement du Comité de Jumelage, soutien logistique du voyage.

Une brève séance du Conseil Municipal devra avoir lieu le 17 juin 2011 à 20 heures, afin d'émettre un avis, dans les délais, sur le projet d'aménagement foncier de VILLEPERDUE et SORIGNY. Le dossier est consultable en mairie.

TOUR DE TABLE

Madame JARRY intervient sur les sujets suivants :

- L'aménagement de la sortie de secours du réfectoire de la cantine.
Monsieur ECHOARD lui précise que les travaux sont imminents ; les bons de commande pour les matériaux venant d'être signés.
- Le mauvais état de la cour de l'école élémentaire ;
- La dangerosité des angles extérieurs des gradins situés face au pôle jeunesse.
Monsieur BOUGRIER précise qu'une protection a été mise en place, mais qu'il conviendrait de rajouter des plantes autour.
- L'absence de téléphone et d'Internet à l'accueil périscolaire.
Monsieur HOULARD répond que ces travaux incombent à la C.C.V.I. Il vient de reprendre ce dossier qu'il pensait clos.
- L'enlèvement du mobilier de la salle des Glycines par le Club, sans information préalable des autres utilisateurs.
Le Président du Club des Glycines, présent parmi le public, informe que le mobilier a été provisoirement retiré, pendant le Festival de « On n'est pas là pour être ici » ; tout sera remis en place en début de semaine.
Madame JARRY précise qu'un examen de solfège doit avoir lieu le samedi 28 mai prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 22 heures 30.